

LES MONUMENTS AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE. ŒUVRES D'ART ET DE MÉMOIRE

Le 12 mars 2008, Lazare Ponticelli s'éteint. La France perd alors le dernier combattant témoin du plus lourd conflit du vingtième siècle. Désormais, le souvenir se cultivera avec les différents témoignages recueillis au cours des dernières décennies, mais aussi avec le vaste patrimoine commémoratif présent sur l'ensemble du territoire national. A l'heure où ces lieux de mémoire seront le point d'orgue des célébrations du 90e anniversaire de l'armistice, intéressons-nous d'un peu plus près à la constitution de ce patrimoine dont l'unique vocation est le souvenir.

Le 11 novembre 1918 prennent fin quatre années de guerre qui pour la France se solderont certes par une victoire, mais surtout par un sacrifice humain sans précédent : huit millions d'hommes mobilisés, 1 400 000 morts. On ne pouvait donc pas ne pas commémorer un pareil traumatisme qui a endeuillé la France entière et toutes les familles qui la composent. De grandioses cérémonies, des élévations de monuments aux morts, ont transformé ces milliers de deuils, affaires privées, en une affaire d'État où s'exprimaient bien plus que la joie de la victoire, l'ampleur du chagrin et du malheur. C'est dans cet état d'esprit qu'est née une grande ferveur autour d'un engagement partagé par tous. La commémoration, qui très vite s'installe, repose sur trois composantes :

- le 11 novembre : unité de temps
- la cérémonie : unité d'action
- le monument : unité de lieu

C'est plus particulièrement cette dernière composante que nous allons évoquer. Pour la République, le rappel des morts devait être matérialisé par une statue placée au cœur de l'espace public. L'idée des monuments aux morts des guerres ne date pas de 14-18, comme en témoignent ceux qui ont été consacrés aux combattants de la guerre de 1870-1871, mais aucune guerre n'en a généré autant. Il n'y a pratiquement pas une commune en France qui ne possède de tel monument aux morts, ne serait-ce qu'une moindre plaque apposée à la mairie. Ainsi, entre 1920 et 1925, 30 000 monuments sont élevés en France, soit quinze monuments par jour pendant cinq ans. La plupart des monuments de village sont inaugurés avant 1922 comme c'est le cas en Bresse bourguignonne . Dans les villes, en revanche, le consensus est plus difficile à obtenir, l'opinion plus partagée, les monuments parfois plus complexes et leur réalisation est plus longue.



Monument antérieur à 14-18, la Bressane

commémore à Louhans la guerre de 1870-1871 (collection Robert Petit)

Cette frénésie commémorative qui s'est emparée de la France au lendemain de l'armistice constitue un point fort de l'héritage laissé par la période de l'entre-deux-guerres. Comment s'est donc manifestée cette volonté nationale d'honorer et de commémorer les soldats disparus ?

Les monuments aux morts : conception, signification et architecture

A la fin de la Première Guerre mondiale, le besoin de commémorer est unanime sur le territoire national. Chaque ville, chaque village, même minime, veut son monument à la gloire de ses enfants morts pour la patrie. Avec des ressources très limitées, et malgré la subvention d'État rendue systématique pour chaque municipalité par la loi du 25 octobre 1919, la majorité des communes ne peuvent pas s'offrir les talents des sculpteurs et font donc appel aux nombreuses entreprises qui se spécialisent dans ce commerce de la commémoration, sans compter les marbriers locaux (Bouveret à Pierre-de-Bresse, Thomasset et Blondet à Louhans, Ridelet à Saint-Marcel, etc...).

Les progrès de l'industrie vont permettre aux communes de s'offrir un monument, grâce notamment au perfectionnement des techniques de fonte ou de pierre reconstituée, matériaux qui assurent la reproduction de nombreux exemplaires du même modèle à un prix raisonnable. C'est le cas en Bresse des monuments de Devrouze, de la Frette ou Châteaurenaud que l'on rencontre dans d'autres régions de France, de même que dans le canton de Verdun-sur-le-Doubs où l'on retrouve de nombreuses similarités dans les petites communes, comme par exemple à Charnay-lès-Chalon, Longepierre et La Villeneuve. Les fonderies et les marbreries se focalisent alors sur la réalisation de monuments et tentent de conquérir le marché par des démarches publicitaires où sont mis en avant les prix, les techniques nouvelles et l'exclusivité des modèles. Des catalogues sont envoyés aux communes, à partir desquels elles peuvent choisir les palmes, le poilu, les croix de guerre mais aussi les inscriptions qui viendront orner les pierres dressées sur place par les maçons locaux ou tout simplement achetées sur catalogue. Les monuments aux morts se vendent alors par correspondance. Dans leurs publicités, les entreprises font référence à des monuments déjà réalisés, les communes se sentent alors obligées d'élever un monument aussi important que celui de la commune d'à côté. Dans les premiers mois qui suivent la paix, les entreprises proposent des plaques commémoratives souvent en marbre, ornées d'emblèmes traditionnels tels que les palmes ou la croix de guerre, et qui portent les noms des soldats morts. Le marché des monuments aux morts ne viendra qu'un peu plus tardivement. Bien souvent, on imagine le monument aux morts de

série comme un simple obélisque surmonté d'un coq. Certes très usitée à cause du manque de moyens des petites communes et des penchants esthétiques de l'époque, cette forme ne représente pas à elle seule l'art de série. Ainsi, des monuments plus élaborés, avec des groupes sculptés de plusieurs personnages, viennent orner les places de villages.



Exemple d'un simple monument de série à Toutenant (collection Mickaël Chevrey)

On peut distinguer quatre grandes catégories de sculptures :

- les Poilus, dans toutes les attitudes possibles
- les allégories de la France à la victoire
- les civils, femmes ou enfants représentant l'arrière du front ou les familles orphelines
- les emblèmes : drapeaux, palmes, couronnes de lauriers ...

Toutes ces catégories peuvent se retrouver sur un même monument, l'art de série permettant de choisir un ou plusieurs modèles et de les associer selon les souhaits des commanditaires. Pour garantir des modèles exclusifs, chaque marbrerie et chaque fonderie travaille avec ses propres artistes. En marge de la production de série, de nombreux sculpteurs ont également su faire leur place sur ce marché en proposant des œuvres originales, comme par exemple le côte-d'orien Henri Bouchard, à qui l'on doit beaucoup de monuments comme ceux de Caen, Chartres, Saint-Quentin, Antibes ou Saint-Gilles-du-Gard. Lorsqu'une commune fait le choix d'un monument original, c'est parfois mue par un sentiment local qui prime sur des considérations esthétiques et explique les commandes que l'on adresse plus volontiers aux sculpteurs locaux. C'est ainsi que Dijon a choisi quatre sculpteurs dijonnais ou très proches de la ville, dont Bouchard. Dans d'autres cas, il arrive que le choix d'un sculpteur soit le résultat de l'intervention d'un admirateur d'art influent. Dans les grandes villes, le choix des artistes se fait par concours ce qui, à priori, paraît plus juste mais est en réalité souvent faussé par des considérations sentimentales ou des influences locales. Quelques uns des monuments de la Bresse portent la signature de Pierre Curillon, implanté à Paris, mais originaire de Tournus (Sagy, Savigny-en-Revermont, Montpont, Cuisery, Branges, etc...).



A Branges, c'est un sculpteur d'origine tournugeoise, Pierre Curillon, qui signe le monument aux morts (collection Robert Petit)

Que le monument soit conçu sur un modèle original ou un modèle de série, il a toujours sa propre signification. Celle-ci obéit à plusieurs critères qui sont la localisation, la nature du monument et les inscriptions qui y sont présentes. Le monument aux morts, dès son élévation, devient dans chaque commune un haut lieu de rassemblement et de respect, un pôle civique à part entière où l'on se réunit chaque 11 novembre. De ce fait, sa localisation est un élément déterminant dans sa réalisation et le débat qui revient le plus souvent à ce sujet opposait ceux qui préconisaient un point central dans le bourg ou l'agglomération, à la vue de tous, ce répondrait donc à ses fonctions pédagogiques et civiques, et ceux qui préféraient un endroit plus propice au recueillement, éloigné des bruits et passages de la vie quotidienne. Certes dans les villages l'espace n'est pas toujours clairement divisé, les places de l'église et de la mairie étant souvent confondues, mais dans de nombreux cas la localisation du monument a sa signification. Érigé dans la cour de l'école communale, sur la place de la mairie, devant l'église ou dans le cimetière, le choix du lieu n'est jamais innocent que ce soit pour des impératifs techniques, pratiques ou idéologiques. En Bretagne, par exemple, la force du catholicisme et l'intimité que l'on entretient avec la mort sont les raisons pour lesquelles on choisit massivement les cimetières, les monuments étant aussi souvent dans cette région des calvaires transformés. En Bresse cette localisation est rare, mais on la rencontre dans certaines communes comme Joudes, Guerfand ou Sermesse. Aujourd'hui, les monuments sont le plus souvent ancrés à la place qui leur a été choisie au moment de leur édification. Certaines communes n'hésitent cependant pas à les déplacer lorsque leur présence gêne la réalisation d'aménagements urbains ou routiers. De plus, on enlève barrières et obus qui entourent les monuments, comme pour les libérer. En effet, lors de leur installation, on a entouré les stèles d'une clôture métallique, délimitant le lieu de la commémoration et créant ainsi un enclos à caractère sacré, où seuls le maire et les anciens combattants peuvent pénétrer lors des cérémonies. Dans la signification du monument, viennent aussi les représentations qu'il affiche, marquées en premier lieu par la présence ou non de statues. Certes la statue du poilu est la plus fréquente, mais elle n'est pas la seule. La signification du poilu dépend de son caractère réaliste ou idéalisé, des allégories qui l'entourent, mais aussi de son attitude : mourant, au repos, combattant... Les représentations des poilus vont du soldat à l'attaque au soldat mort. Les poilus sont les plus

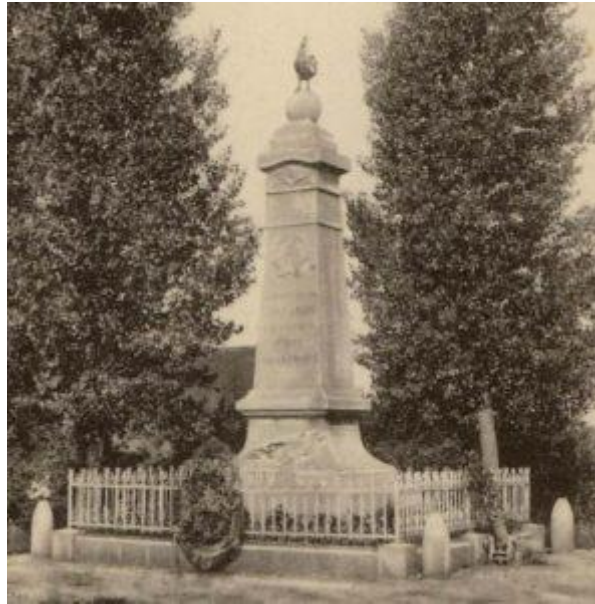
nombreux sur les monuments à sujet, ils sont au centre de la commémoration comme ils furent au centre des combats, de la guerre. D'autres statues viennent orner certains monuments, souvent représentations de civils qui montrent le deuil des survivants, loin des représentations républicaines radieuses. Parmi celles-ci on peut trouver les mères et leurs enfants. On ne représente pas plus d'un ou deux enfants. Les mères ne sont pas enceintes, le dernier-né sur les bras. Petits garçons et petites filles ont entre quatre et dix ans, ce sont des enfants d'avant-guerre, orphelins qui n'ont connu leur père qu'en uniforme.



Le poilu du monument de Bantanges s'appuie sur son fusil (Collection Robert Petit)
 A Cuisery, une femme et un enfant illustrent le chagrin des familles orphelines (Collection Robert Petit)

Enfin, dernier élément dans la signification du monument aux morts, et non des moindres : les inscriptions qui reflètent le sens que l'on souhaite donner à la commémoration. Certes on ne peut rien tirer des listes de noms alphabétiques ou chronologiques, rarement hiérarchiques, qui sont destinées à donner à la stèle commémorative un aspect égalitaire. En revanche le message du monument s'explique par l'inscription frontale allant de la simple formule « A nos morts » aux expressions plus glorieuses : « Gloire à nos héros ». En rassemblant toutes ces significations, on peut donc dresser une typologie des différents monuments rencontrés. Tout d'abord la forme la plus courante est le monument civique. Stèle nue, proche de la mairie, avec pour inscription, en plus de la liste des morts, la formule courante : « La commune de... à ses enfants morts pour la France ». Ce type de monument se caractérise par son dépouillement, la stèle ne comporte aucun emblème allégorique, si ce n'est la croix de guerre. Républicain et laïque, ce type de monument évite également les emblèmes religieux. De plus, il ne témoigne d'aucun préjugé sur les opinions des citoyens. Également dressé sur une place publique, le monument patriotique se distingue par son iconographie ou ses inscriptions. Ainsi, monument civique et monument patriotique se distinguent par la formule « ...morts pour la Patrie ». On trouve également sur ce type de monument des formules comme « Gloire aux enfants de... », « A nos héros... », « Aux enfants de... morts au champ d'honneur ». Parfois, la connotation patriotique s'accroît par des inscriptions sur les autres faces du monument à la gloire de la Patrie ou des soldats. En plus des inscriptions, les symboles

allégoriques jouent également un rôle important, comme par exemple le coq gaulois, mais surtout les statues de poilu triomphant.



Le coq gaulois domine fièrement le monument de Saint-Usuge (Collection Mickaël Chevrey)

Mais le poilu n'est pas que triomphant, il peut être aussi « navré ». Ce type de représentation assez fréquente nous met en présence d'un type de monument associant patriotisme et deuil. Ce type de monument, appelé funéraire-patriotique, est érigé quant à lui hors de l'espace civique : au cimetière ou à proximité de l'église. Éventuellement porteur d'une croix, il ne glorifie pas la Patrie victorieuse, la grandeur de la France ou le triomphe du poilu, mais plutôt le sacrifice des morts. Rencontrés dans les régions de chrétienté, ils peuvent avoir d'autres formes que celles du poilu « navré », notamment lorsque la religion prédomine. Le monument peut alors prendre la forme d'un calvaire mêlant une grande croix, un poilu et un drapeau. Enfin, quatrième style de monument aux morts, proche du précédent, le monument funéraire se distingue par l'absence à toute référence à la Patrie. Ne comportant pas obligatoirement de statue, ils tirent leur signification par leur simple localisation dans l'enceinte du cimetière et une simple inscription frontale où la Patrie et la France ne sont pas mentionnées : « La commune de... à ses enfants morts », « Aux soldats morts à la guerre » ou bien encore « A nos morts ». Parfois, mais cela reste exceptionnel pour que l'on en fasse un type distinct, le pacifisme vient prendre place sur le monument avec des formules comme « Guerre à la guerre » ou bien « Maudite soit la guerre ».

Nous avons donc pu décrire quatre types principaux de monuments aux morts : les monuments civiques, les plus courants avec leur aspect laïque et républicain ; les monuments patriotiques, dédiés à la victoire ; les monuments funéraires-patriotiques, glorifiant le sacrifice ; les monuments funéraires, qui sont là pour montrer l'ampleur du deuil sans le justifier, évoquant parfois le pacifisme.

Autour des monuments, les commémorations

Première manifestation organisée autour du monument, l'inauguration constitue sans nul doute un moment des plus importants dans la vie du monument. Lors de cette inauguration, l'union vient estomper les diverses réactions parfois contestataires suscitées par l'érection du monument et la commémoration qui s'organise autour de celui-ci. L'inauguration marque à la

fois une fin et un commencement : fin du processus d'édification, commencement du processus de commémoration. Beaucoup de maires ont souligné qu'au moment de l'inauguration la commune entrait en possession du monument et assumait donc la double responsabilité de le sauvegarder et de l'entourer du respect dû à ses fonctions. Afin de comprendre le sens initial des cérémonies commémoratives, il faut s'intéresser à la période de l'entre-deux-guerres, où la presse des anciens combattants constitue une source des plus intéressantes. Les premiers anniversaires du 11 novembre ont conduit les anciens combattants à s'interroger sur leurs modalités d'organisation et de défense. Ainsi, nous disposons dans la presse combattante de quelques articles normatifs ayant pour but de fixer la doctrine et les choix des anciens combattants en matière de commémoration. La presse locale relate également beaucoup de cérémonies, notamment les inaugurations de monuments, en insistant sur les moindres détails et en transcrivant à la virgule près, l'intégralité des discours prononcés.



A Saillenard, la foule est venue nombreuse inaugurer le monument aux morts (Collection Robert Petit)

A l'origine, ces manifestations ne sont pas officielles, puisque organisées par les associations d'anciens combattants et non par les pouvoirs publics. Cette réalité se renforce en 1921, lorsque l'Assemblée Nationale fixe au dimanche 13 novembre la commémoration de l'armistice par souci d'éviter de chômer une journée. Cette décision provoqua la colère des anciens combattants qui refusèrent de participer aux cérémonies officielles, imposant ensuite la loi du 24 octobre 1922 qui institue le 11 novembre comme fête nationale. Autre point essentiel, les manifestations ne sont pas des manifestations militaires, selon la volonté unanime des anciens combattants. Le directeur du Journal des Mutilés, confirme cette unanimité : Ce qui importe enfin, c'est que la fête du 11 novembre soit dépourvue de tout appareil militaire. Ni prise d'armes, ni revue, ni défilé de troupes. C'est la fête de la paix que nous célébrons. Ce n'est pas la fête de la guerre.

Les cérémonies ne sont donc ni officielles, ni militaires, elles sont avant tout funèbres, les monuments aux morts étant alors considérés comme des tombes, même s'ils n'abritent aucun corps. Ce caractère funèbre se confirme par de nombreux usages qui viennent rythmer les cérémonies, l'exemple le plus frappant étant l'appel des morts. Certes très peu usité dans les cérémonies actuelles, cet usage consistait à énumérer tous les morts de la commune. Après chaque nom, un enfant ou un ancien combattant répond « Mort pour la France ». Autre manifestation funèbre, le dépôt de gerbes ou de couronnes est également un temps fort dans le déroulement du processus commémoratif. Bien que le caractère funèbre prédomine, le patriotisme n'est cependant pas oublié. Même si elle n'a rien d'obligatoire, la Marseillaise retentit souvent au terme de la cérémonie. Un autre rituel qui allie sentiment patriotique et culte funéraire, la Sonnerie aux morts, s'impose au fil du temps, venant agrémenter la minute de silence, temps fort de la cérémonie. Officiellement adoptée en 1932, elle s'est très vite répandue, devenant la sonnerie spécifique des

manifestations aux monuments aux morts, que l'on ne sonne jamais en dehors de cette circonstance. Le culte funéraire se matérialise également par la place tenue par chacun lors des cérémonies. Les écoliers, accompagnés des instituteurs, prennent place sur l'un des côtés, où bien souvent ils chantent. Vient ensuite la population, en simple spectateur, qui se place elle aussi sur les côtés. Les anciens combattants prennent la place d'honneur en queue de cortège. Devant le monument, ils sont les seuls à venir l'entourer. Leur place est vraiment représentative de cet aspect funèbre des cérémonies, ils se tiennent à côté du monument comme une famille qui reçoit les condoléances à côté de la tombe de son défunt. En face d'eux, les autorités, le maire, le conseil municipal prennent place, laissant un espace vide devant le monument. Tout ce cérémonial, ce culte, est là pour rendre hommage à des citoyens qui se sont sacrifiés, mais également aux survivants qui se placent aux côtés des morts. On ne célèbre donc ni l'armée, qui de ce fait est absente de toute cérémonie, ni même la Patrie. Au contraire, c'est la Patrie qui rend hommage aux citoyens. Cet hommage de la Patrie s'amplifie avec la présence de drapeaux. A la fois emblème national et symboles d'associations, les drapeaux sont nombreux autour des monuments. Preuve que la Patrie n'est pas destinataire de l'hommage, on ne défile pas devant les drapeaux, ce sont eux qui défilent jusqu'au monument. Pendant la minute de silence, les drapeaux s'inclinent, ils rendent hommage aux morts. On ne peut pas évoquer les cérémonies commémoratives sans parler des discours prononcés devant les monuments. En effet, il n'est pas sans importance de savoir qui parle lors de ces commémorations et quel est le sens des messages. Fait toujours remarquable aujourd'hui, on ne dénombre que deux catégories de personnes qui sont aptes à prendre la parole devant le monument aux morts : les élus, en tant que représentants de la collectivité dans son ensemble, et les combattants car ils sont les seuls à pouvoir énoncer les leçons à tirer d'une guerre à laquelle ils ont participé. Une règle d'or vient alors s'imposer à ces nombreux discours, notamment pour les anciens combattants : celui qui prend la parole ne doit pas le faire en son nom personnel, mais pour tous les combattants, qu'ils soient vivants ou morts. Tout comme les élus prennent la parole au nom de la collectivité qu'ils représentent et non pas en leur nom personnel. Ainsi, les associations combattantes vont progressivement généraliser la pratique des messages à faire lire devant les monuments, pratique qui subsiste encore aujourd'hui avec les messages nationaux envoyés à tous les maires par le secrétaire d'État aux Anciens Combattants, à chaque 11 novembre et chaque 8 mai. Dans les discours prononcés après la Première Guerre mondiale, certains thèmes sont volontairement écartés : l'armée et ses chefs ne sont pas évoqués, la revanche et l'Alsace-Lorraine restent rarement mentionnées. L'Allemagne quant à elle n'est jamais citée comme une nation ou un peuple, mais comme un État impérial militariste face auquel la France a agi en état de légitime défense. Les discours du 11 novembre de l'après-guerre sont pour la plupart construits sur un même modèle en diptyque : la guerre et la paix. Par leur édification et les cérémonies qu'ils suscitent, les monuments aux morts sont devenus le lieu privilégié d'un culte républicain, d'une religion civile, avec de fortes particularités. Tout d'abord, il s'agit d'un culte ouvert, se déroulant sur une place publique, lieu commun à tous. Ensuite, c'est un culte laïque, sans dieu ni prêtre. Enfin, ce culte républicain est un hommage aux citoyens ayant accompli leur devoir, hommage rendu par d'autres citoyens, qui sont bien souvent à l'origine du monument et des cérémonies. En effet, cette initiative ne vient pas de l'État mais des municipalités, des nombreux comités d'édification, comme en témoignent les inscriptions sur les monuments, et des associations de mutilés ou de combattants.

Conclusion : Les monuments aux morts aujourd'hui
Un peu plus de quatre-vingt ans après leur édification, que dire de ces 38 000 témoins de pierre

ou de marbre qui tentent tant bien que mal de perpétuer le souvenir de cette Grande Guerre, devenue la Première Guerre mondiale. Les monuments aux morts sont désormais bien ancrés dans les paysages que nous côtoyons quotidiennement, nous ne pouvons pas traverser un bourg, une ville, sans en rencontrer un, que ce soit une moindre plaque commémorative ou au contraire un imposant ensemble architectural. Aujourd'hui, les commémorations sont encore présentes et constituent une composante forte de cette notion contemporaine qu'est le devoir de mémoire. Cependant, nous devons faire le constat que les commémorations n'attirent plus qu'une foule limitée aux élus et aux associations patriotiques, et que les monuments aux morts ont de moins en moins d'importance pour la majeure partie de la population. En dehors des commémorations, l'actualité des monuments aux morts passe également par la remise en cause éventuelle de leur aspect originel par des rénovations, des déplacements ou bien encore des créations. La rénovation d'un monument aux morts retient généralement peu l'intérêt des citoyens. Décidée en conseil municipal, elle se traduit par des travaux assez banals : lavage et décapage, réfection des joints, nettoyage des parties en bronze, redorure des inscriptions. Ces travaux, qui assurent la survie des monuments, sont généralement menés par des entreprises de monuments funéraires ou tout simplement par le personnel municipal. Au-delà de ces simples travaux, la rénovation d'un monument est parfois synonyme d'une véritable reconstruction. En effet, il arrive que la rénovation du monument se révèle impossible, notamment dans les petites communes et génère donc une reconstruction. Le monument aux morts est devenu un élément du paysage urbain et, quatre-vingt ans après son édification, il doit se soumettre aux aléas des restructurations du centre des villes. Cette immersion du monument aux morts dans le paysage urbain peut se traduire par un transfert de son emplacement d'origine vers un nouveau site. Le déplacement d'un monument, comme sa rénovation, peut également être accompagné de sa destruction et de la création d'un nouveau monument. Il arrive encore, mais cela reste exceptionnel, que l'on construise de nouveaux monuments non pas par souci de rénovation ou de remplacement, mais tout simplement pour combler une absence. A travers ces transferts, ces rénovations et ces éventuelles créations, les monuments aux morts sont devenus des éléments d'un patrimoine collectif. Les interrogations sur leur utilité, leur entretien, la fidélité à l'esprit de leurs origines sont de même nature que pour tout autre objet patrimonial, à savoir que leur signification n'appartient pas qu'au passé, elle est aussi ce que nous en faisons aujourd'hui. Avec une vie rythmée entre les cérémonies et les rénovations ou autres travaux, les monuments aux morts sont encore à l'heure actuelle, dans les villes et villages de France dont ils ornent les places, des témoins de la mémoire nationale, et ce malgré une défection croissante de la population pour ces lieux de souvenir et de recueillement.

Mickaël Chevrey, Amis de Saint-Eusèbe
Article paru dans le tome 6 des Mémoires de Brixia

Bibliographie

BECKER, Annette. « Aux morts la patrie reconnaissante » in *L'Histoire*. n° 225 – Octobre 1998.

BECKER, Annette. *Les monuments aux morts – Mémoire de la Grande Guerre*. Paris : Editions Errance, 1988. 158 pages.

BOUILLON, Jacques. *Mémoire figée, mémoire vivante*. Charenton-le-Pont : Citédis, 1999. 160 pages.

HENRY, Marilène Patten. *Monumental accusations : the « monuments aux morts » as expressions of popular resentment*. Paris : P. Lang, 1996.

Monuments de mémoire – Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale. Paris :

Mission permanente aux commémorations et à l'information historique, 1991. 318 pages.
PROST, Antoine. « Les monuments aux morts – Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique » in *Les Lieux de Mémoire*. Sous la direction de Pierre NORA. Paris : Gallimard, 1997. Tome 1.

ROY, Danielle. *Autour des monuments aux morts pacifistes de France : histoire et présentation des édifices de la mémoire pacifiste et laïque et évocation de leur actualité : rassemblements de commémoration et d'action contre la guerre*. Suresnes : Fédération nationale laïque des associations des amis des monuments pacifistes, républicains et anticléricaux, 1999. 150 pages.

SELLIER, Maurice. *Aux morts pour la France*. Ugny-l'Equipée : M. Sellier, 1991. 93 pages.